

18.09.2008 - 16:35 Uhr

GastroSuisse: Conseil national: les établissements fumeurs doivent être autorisés*Zurich (ots) -*

GastroSuisse considère que la décision prise aujourd'hui par le Conseil national, à savoir la volonté de maintenir l'autorisation des restaurants et des bars fumeurs, représente un pas dans la bonne direction. L'interdiction de fumer entraîne des baisses de chiffres d'affaires dans l'hôtellerie-restauration et met en péril des places de travail. L'existence de nombreux petits et micro-établissements serait aussi menacée.

Contrairement à l'opinion assez répandue, l'interdiction de fumer engendre une baisse très forte des chiffres d'affaires de l'hôtellerie-restauration. Une étude représentative de l'institut d'étude de marché IHA-GfK, réalisée sur mandat de GastroSuisse dans les cantons du Tessin, des Grisons et de Genève, où l'interdiction est en vigueur, le confirme. Elle a nettement mis en évidence que suite à l'interdiction de fumer, tous ces cantons ont subi une baisse considérable de leurs chiffres d'affaires par rapport à la même période de l'année précédente. Presque un établissement sur trois a perdu des clients et les chiffres d'affaires ont diminué de 6,5% en moyenne.

La baisse du chiffre d'affaires est d'autant plus sévère que l'établissement est petit et plus il sert majoritairement des boissons. Ainsi, selon l'étude précitée, la diminution du chiffre d'affaires pour les bars et les discothèques représente presque 12%, dépasse ces 12% pour les tous petits établissements et est même supérieure à 13% pour les établissements qui servent principalement des boissons. La forte baisse des commandes des fumeurs ne peut de loin pas être compensée par la légère augmentation de la consommation des non-fumeurs. Ce recul très important a également une répercussion durable sur l'effectif des employés de l'hôtellerie-restauration ainsi que sur le nombre de places de formation possibles.

GastroSuisse, la Fédération nationale leader de l'hôtellerie et de la restauration, qui compte près de 21 000 membres, s'engage pour une loi sur la protection contre le tabagisme passif libérale, appropriée et proportionnée. Celle-ci revêt une importance capitale pour l'hôtellerie-restauration. En effet, aucune autre branche n'est menacée de perdre en très peu de temps une clientèle de plus de 30% en raison d'une modification des conditions cadres légales.

Contact:

GastroSuisse
Marketing et communication
Brigitte Meier-Schmid,
Tél.: +41/44/377'53'53
E-Mail: maco@gastrosuisse.ch